

La justice médiévale (Ville - XVe s.) – Réf : H15

Présentation

Le xxxxx de xxh à xxh, hors vacances scolaires

À partir du : **xx/xx/2024 (1er semestre 2024)**

Lieu : [Campus des quais](#)

Objectifs

Ce cycle culturel s'adresse à toute personne désireuse de développer ses connaissances, élargir sa culture et approfondir sa réflexion.

Admission

Candidature

Conditions d'admission / Modalités de sélection

Accessibles à tout public, sans condition d'âge, ni de diplôme

Durée de la formation

22h

Lieu(x) de la formation

- Lyon

Public

Niveau(x) de recrutement

- [Autre]

Contacts

Mme Maïté BILLORE

Maître de conférences en histoire médiévale

Contacts formation continue

[FC3](#)

[Langues|Lettres|Philosophie](#)

04 78 78 70 48 - fc3@univ-lyon3.fr

Programme

« Quand on traite de la mort d'aucuns, on doit procéder bien meurement et s'enquérir de la vérité du cas ». Ces paroles du procureur du roi au Parlement de Paris, prononcées au milieu du XVe siècle, indiquent clairement que la justice médiévale n'est pas rendue à la légère. Ceux qui détiennent le pouvoir de juger ont une haute idée de leur mission qu'ils assument du mieux qu'ils peuvent, « avec Dieu devant les yeux » et dans le respect des lois.

Pourtant, pour l'observateur du XXIe siècle, les pratiques des tribunaux médiévaux sont parfois étonnantes. Nous sommes en présence de justices multiples (royale, seigneuriales, urbaines, ecclésiastiques) souvent concurrentes et en conflit, qui n'appliquent pas partout les mêmes lois. Fortement imprégnées par le fait religieux, soumises à la pression des réseaux, elles agissent selon des critères qui ne sont plus les nôtres. L'historiographie récente sur le sujet a permis de mieux comprendre cette justice et ses enjeux. Elle a montré qu'elle était loin d'être aussi primitive et sanguinaire qu'on voudrait l'imaginer. Les supplices en tous genres et les mises à mort spectaculaires que l'on trouve représentées dans les manuscrits enluminés n'illustrent pas le quotidien des tribunaux, englué dans la banalité du délit « mineur ».

L'objectif de ce séminaire sera d'observer, à partir des documents de la pratique, comment fonctionne la justice médiévale, qui juge, comment évolue la procédure et comment se perfectionne l'institution entre les VIIIe et XVe siècle dans le royaume de France. Ce sont aussi les images produites qui retiendront notre attention afin de déterminer quelle vision les contemporains avaient de leur système de justice, de ses moyens et de ses objectifs.



<https://www.univ-lyon3.fr/>

Université Jean Moulin Lyon 3

**Pôle Gestion de la Formation
Professionnelle Continue et de la
reprise d'études**

1C avenue des Frères Lumière
CS 78242

69372 Lyon Cedex 08